



Regroupement des anciens combattants

Article abonnés Jeudi 18 février, les anciens combattants (UNC) ont tenu une assemblée extraordinaire, à Castelnau, avec un ordre du jour qui portait essentiellement sur la...

A la Une /Castelnau-de-Médoc / Publié le 20/02/2016. Mis à jour le par Jean-Claude Rigault
S'abonner à partir de 1€ 0 commentaire



Le nouveau bureau de l'UNCM, avec son président, Jean-Christophe Damiens (4e à gauche debout). © Photo J-C. R.

Article abonnés Jeudi 18 février, les anciens combattants (UNC) ont tenu une assemblée extraordinaire, à Castelnau, avec un ordre du jour qui portait essentiellement sur la...

Jeudi 18 février, les anciens combattants (UNC) ont tenu une assemblée extraordinaire, à Castelnau, avec un ordre du jour qui portait essentiellement sur la fusion des sections de Castelnau et de Listrac.

Publicité

Une nouvelle identité

Selon Jean-Pierre Arnaud, qui deviendra secrétaire de la nouvelle union : « Face à l'avancée en âge des adhérents, les associations UNC de Castelnau et Listrac d'un commun accord, ont décidé de ne former qu'une seule union. Et de préciser : « Cette mesure n'entraîne en aucun cas la disparition des représentations dans chaque commune. Chacune garde ses drapeaux, ses archives. Il s'agit d'une mise en commun des moyens. Désormais ce regroupement s'appelle : Union Nationale des Combattants Méduliens (UNCM). Cette opération porte le nombre d'adhérents à 61 ».

Joël Le Cloître, Président de l'U.N.C. du département de la Gironde a fait l'honneur d'assister à cette assemblée en apportant des conseils. Pour cette première réunion, 21 membres étaient présents, et avec le décompte des pouvoirs c'est un quorum de 50 voix, qui a permis à l'assemblée de se doter d'un conseil d'administration (13 membres) et d'un bureau élus en bonne et due forme. À l'issue du vote, le nouveau président Jean-Christophe Damiens a remercié l'assemblée et plus particulièrement Claude Bon, pour tout le travail et les actions qu'il a effectué lorsqu'il était président de l'UNC Castelnau. Il a également salué l'arrivée du maire de Castelnau **Eric Arrigoni**, qui n'a pu assister à tous les débats et d'ajouter : « Les modalités consécutives à cette fusion seront réglées dans les prochaines semaines comme les différentes cérémonies qui se dérouleront en 2016 (8-Mai, 11-Novembre, 5-Décembre et autres).

Le verre de l'amitié a clôturé cette réunion.

Les élus

Le bureau : Président : Jean-Christophe Damiens - Premier Vice-président : Jacky Ferron - Deuxième Vice-président : Claude Bon - Secrétaire : Jean-Pierre Arnaud - Secrétaire-adjoint : Jean Hernandez - Trésorier : Angelo Sana -

Trésorier adjoint : Marc Lalande. Membres du Conseil d'Administration : Coutant Marie-Claire - Teirlynck Malika - Guihal Roland - Morineau Gérard - Pinon Claude - Richer Raymond.

Jean-Claude Rigault

S'abonner à partir de 1€ 0 commentaire Il vous reste 87% de l'article à lire



Cet article est réservé aux abonnés
 Découvrez l'offre 100% numérique :
 Le journal + L'accès aux articles abonnés + l'Édition du soir + Le club abonnés

Déjà abonné ? [Se connecter](#)
 S'abonner à partir de 1€

Publicité
 Aucun commentaire

Il n'y a pas encore de commentaire pour cet article

Publicité
 Édition abonnés



Sur Web, Tablette et MobileLe journal et ses supplémentsL'accès aux articles abonnésL'Édition du soirLe club Abonnés
 Abonné papier ? Activez votre accès S'abonner à partir de 1€

Publicité
 Les Plus +plus +commentés +partagés 31 Double meurtre dans un village près de Bayonne 80 Bordeaux : un homme retranché chez lui, impressionnante intervention du Raid 63 Un premier radar de stop installé en France : 240 PV en moins d'une semaine 6 Double meurtre près de Bayonne : la piste d'une dispute familiale qui a mal tourné 5 Béarn : le célèbre pilote de paramoteur

Jérôme Scalvini tué dans un accident 225 Réforme du code du travail : sur internet, la résistance s'organise 111 Sané contrôlé sans permis : "je ne savais pas que je n'avais plus de points" 80 Bordeaux : un homme retranché chez lui, impressionnante intervention du Raid 71 Il y a 100 ans, l'enfer de la bataille de Verdun 63 Un premier radar de stop installé en France : 240 PV en moins d'une semaine 14 Réforme de l'orthographe : ils défendent l'accent circonflexe dans un faux clip de rap 225 Réforme du code du travail : sur internet, la résistance s'organise 63 Un premier radar de stop installé en France : 240 PV en moins d'une semaine 29 Samsung, Apple, LG, HTC : que nous réservent les nouveaux smartphones ? 31 Double meurtre dans un village près de Bayonne



LA MUNICIPALITÉ PRÉVOIT DE CRÉER UNE MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES ÂGÉES (MARPA) SUR UN TERRAIN COMMUNAL BOISÉ AU PARC DU DÉHÈS. L'ASSOCIATION DE RÉSIDENTS NE VEUT PAS QUE L'ON TOUCHE À CET ESPACE VERT. MAIS N'EST PAS OPPOSÉE AU PRINCIPE D'UNE MARPA.

L'amicale des résidents ne veut pas de la MARPA au parc de Déhès

Mathieu CAURRAZE

Michel Bergeron (vice-président), Jean Bottaro (secrétaire adjoint) et Aurélie Delanoue, représentants du conseil d'administration de l'Amicale des résidents du Parc du Déhès.

PHOTO JDM

Le Parc du Déhès à Castelnau-de-Médoc a tout d'un lotissement paisible. Sauf que depuis quelque temps il y a une affaire qui fait beaucoup de bruit dans le quartier : la réalisation d'une Maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA). Le conseil municipal, qui a accepté son principe de création en février 2015, a ciblé un terrain communal qui se trouve sur la partie nord du lotissement, à proximité de la gendarmerie et du cimetière.

La nouvelle n'a pas été bien reçue par une grande partie des résidents. « Les parcs du Déhès sont des espaces verts et doivent le rester, disent trois représentants du conseil d'administration de l'Amicale des résidents du Parc du Déhès, Michel Bergeron (vice-président), Jean Bottaro (secrétaire adjoint) et Aurélie Delanoue. Si nous avons acheté ici, c'est aussi parce qu'il y avait ces espaces boisés. Ce parc, c'est un peu notre jardin, des enfants s'amusent, des gens se baladent ou promènent leur chien. Il est aussi traversé par beaucoup de

Castelnaudais qui se rendent au supermarché depuis le centre-ville. » Selon l'association, qui a mené une enquête au sein du lotissement, 53 familles sur 80 ont signé pour le maintien de ce terrain en espace vert. L'incompréhension est d'autant plus grande que lors de la présentation initiale du projet, la MARPA devait être implantée ailleurs sur la commune. « Du côté de l'ancienne gare », disent les représentants.

Au sein de l'Amicale, on est catégorique : « Il est impossible que ce projet voit le jour au Parc du Déhès ». En effet, le terrain, cédé à la commune en 1999 par le syndicat de propriétaires, se trouve dans le domaine public communal, « ce qui le rend invendable et inconstructible ». « De toute façon, une partie du terrain est immuable », ajoute un des représentants de l'Amicale. Plan cadastral à l'appui, il montre qu'elle se trouve en zone non aedificandi sur une bande de 35 mètres autour du cimetière. « Si des constructions ont pu récemment se faire sur l'avenue Norbert-Gerbaud, c'est parce qu'elles se trouvaient sur la partie ancienne du cimetière, explique-t-il. Là, nous sommes sur la partie la plus récente sur laquelle s'applique la règle des 35 mètres, donc la loi doit être respectée. » L'amicale est prête à aller jusqu'au

bout

Si les arguments de l'Amicale semblent recevables, le plan local d'urbanisme (PLU), approuvé en 2008, laisse pourtant apparaître que la parcelle visée est bien constructible. « Elle a été validée par les services de l'État qui n'ont pas pris en compte le fait que l'on soit dans le domaine public communal et dans une zone non aedificandi, disent les représentants de l'Amicale. Des fautes graves. » En effet, le maire de la précédente municipalité Jean-Claude Durracq avait un projet pour ce même terrain qu'il voulait vendre après l'avoir scindé en deux lots à bâtir. Au bout de trois ans de bataille qui ont laissé des traces au Déhès, le projet n'a jamais vu le jour.

Pour le projet MARPA, l'Amicale des résidents du Parc du Déhès est prête à aller au bout pour obtenir gain de cause. L'association ne se dit en aucun cas opposée à la création d'un tel projet sur la commune, « à condition que celle-ci se fasse dans le respect des lois et règlements, ainsi que pour le bien-être des Castelnaudais ». « Avec ce projet, le quartier va perdre son caractère rural, craignent les représentants de l'Amicale. En plus, une MARPA avec une vue sur le cimetière n'est pas la meilleure chose pour les personnes âgées. »



Alertée par l'Amicale, la sous-préfète Valérie Commin a tranché en octobre 2015 en répondant : « Rien ne semble s'opposer à ce que des constructions soient implantées sur ces terrains par des particuliers, après cession de la commune et dans la mesure où ils sont déclassés et font partie intégrante du domaine privé de la collectivité ».

Une structure offrant 24 places
Pour le maire Éric Arrigoni, il ne fait donc aucun doute que le terrain est constructible. Dans un courrier adressé à l'Amicale, l'élu dit que la commune va « enfin pouvoir disposer des terrains du Parc du Dé-hès... au profit de l'édification d'un équipement d'intérêt général. » Sauf que, selon l'Amicale, le déclassement en domaine privé sera possible seulement avec l'accord des résidents du Déhès. Chose qui semble impossible aujourd'hui à entendre les résidents.

« Une situation géographique idéale »

« Le terrain du Déhès répond aux exigences de la Mutualité sociale agricole (MSA) et du conseil départemental de la Gironde, qui accompagnent la municipalité dans ce projet, disposant d'une surface constructible adéquate (2 000 mètres carrés) et d'une situation géographique idéale avec, à proximité, des commerces, le bourg et un bois », rappelle le maire. Les élus castelnaudais ont pu découvrir le concept de MARPA qui accueille des personnes autonomes et âgées d'au moins 60 ans, en visitant celle de Captieux, la seule en Gironde.

« Il s'agit d'un lieu de vie familial et à l'échelle de la commune, a retenu le maire, mais aussi qui coûte moins cher qu'une maison de retraite ». Le projet Castelnaudais proposerait 24 places avec des T1 bis (31 m²) et

deux T2 (46 m²) pour les couples. De plain-pied, tous les logements sont équipés d'un coin cuisine et d'une salle de bain.

La structure disposerait d'un accès privatif et aménagé pour répondre aux nécessités des personnes à mobilité réduite. Non médicalisée, la structure permettrait la création de 4, 5 équivalents temps pleins, soit l'intervention de sept personnes.

Avant que la décision de réaliser la MARPA soit définitive, une étude a été lancée sur le territoire pour connaître les besoins gérontologiques et les attentes de la population âgée en terme d'offres de services. Un échantillon de 400 personnes âgées de 70 à 90 ans doit être interrogé par une quarantaine de bénévoles. Marie-Louise, chargée de mission pour le centre communal d'action sociale (CCAS) de Castelnau, a été recrutée pour diriger l'enquête dont le résultat est attendu pour le début du mois de mai. Si l'enquête confirme le besoin d'installer une MARPA, une étude de projet sera lancée par la suite avant la réalisation. Le projet pourrait alors sortir de terre d'ici trois ans.

Si la MARPA ne devait pas voir le jour, le maire n'exclut pas de prendre une autre décision pour les terrains du Déhès « comme la mise en vente dans un souci de bonne gestion des deniers publics. » Le bras de fer entre la municipalité et les résidents du Parc du Déhès promet d'être encore long. ■



IL Y A QUELQUES SEMAINES, À CASTELNAU-DE-MÉDOC, LE TROISIÈME RENDEZ-VOUS DU « JEUDI DES PARENTS » ÉTAIT CONSACRÉ À « LA VIOLENCE ET AU HARCÈLEMENT À L'ÉCOLE ». UN FLÉAU QUI NE CESSE DE PRENDRE DE L'AMPLEUR.

arcèlement à l'école : savoir dire stop

Marie-Hélène BOISSEAU

U ne baisse soudaine des résultats et de l'attention en classe, de fortes angoisses le dimanche soir, le développement de l'agressivité, des troubles des conduites alimentaires et autres modifications inquiétantes de son comportement : votre enfant souffre peut-être de harcèlement scolaire. C'était le sujet de la dernière soirée débat en date organisée dans le cadre du « Jeudi des parents », à

Castelnau-de-Médoc. Une réunion animée par Sonia Ca-zenave, psychologue et commandant de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) de Bordeaux-Mérignac.

Qu'est ce que le harcèlement scolaire ?

Étymologiquement, harceler signifie tourmenter, malmener. Le harcèlement est donc un ensemble de violences verbales, physiques et psychologiques dont la répétition provoque l'affaiblissement de l'individu qui en est victime. Il débute la plupart du temps à cause d'un rejet de la différence et des stigmatisations de certaines caractéristiques (le nom, la taille, le poids, la religion, les vêtements, les résultats scolaires...).

On observe ces comportements dès l'école maternelle, le point culminant étant la fin du primaire et le collège, puis généralement, ils finissent par s'estomper à partir du lycée. Les victimes, comme les agresseurs, ont tous les âges, tous les sexes et

viennent de tous les milieux sociaux.

Le harcèlement peut prendre différentes formes : physique avec les coups, les jeux dangereux, la détérioration des biens, et verbale avec les moqueries, les insultes... L'isolement est aussi une technique de harcèlement, la fameuse loi du silence, le « Je le calcule pas » qui fragilise encore plus des jeunes souvent déjà solitaires.

Mais il existe aujourd'hui des manières toujours plus insidieuses d'agresser les autres avec le cyber-harcèlement : Internet et les réseaux sociaux ou les téléphones portables avec des applications de chat et de partage éphémère de photos par exemple. « Attention, explique Sonia Cazenave, il n'est pas question de diaboliser Internet, car c'est un outil de communication formidable avec une ouverture sur le monde. Sauf que certains profitent de cet anonymat, se cachent derrière leur écran, ce qui leur permet d'éviter le regard de l'autre et ne nécessite donc pas de faire preuve d'un grand courage... ». Alors que le harcèlement en face à face s'arrête lorsque l'enfant rentre chez lui, le cyber-harcèlement ne permet plus d'avoir de répit et touche profondément à l'identité personnelle des victimes.

Savoir décrypter les mécanismes Une soixantaine de personnes assistait à ce « Jeudi des parents ». Afin d'appuyer ses propos, deux films courts sont proposés, l'un sur des enfants de maternelle, l'autre

concernant des ados, pour mieux comprendre les schémas qui se mettent en place. On observe bien que le mécanisme du harcèlement scolaire est une relation triangulaire.

Une victime, le harcelé, un agresseur, le harceleur, et le témoin. Le harcèlement est un exutoire des frustrations et des angoisses de l'enfance et de l'adolescence ; à un âge où l'on n'a pas l'autonomie réelle, « c'est jouissif de prendre le pouvoir sur quelqu'un ».

Là non plus, pas de profil type mais des caractéristiques partagées : pour la victime, on est le plus souvent face à des personnalités timides, réservées, anxieuses et qui ont peu d'amis ; pour les agresseurs, on est face à des initiateurs qui sont des leaders charismatiques en manque d'empathie ou des sui-veurs, individus plutôt dépendants en manque d'assurance. Enfin, les témoins sont dans le registre de la fascination pour les leaders avec parfois une réelle peur d'être victimes à leur tour et jouent alors la carte de l'indifférence.

Un enfant sur dix est victime de harcèlement

Face à ces violences répétées, les victimes de harcèlement n'ont pas les ressources internes pour faire face et ne trouvent pas non plus d'empathie chez leurs pairs. Il est donc nécessaire de faire intervenir « un sauveur », c'est-à-dire une personne qui va dire « stop ». Que ce soit un adulte du milieu familial, du milieu scolaire ou médical par



exemple, il faut poser les mots. Et intervenir au cœur du problème. Un enfant sur dix est victime de harcèlement, soit environ trois enfants par classe. Pourtant, lorsqu'on les interroge, tous reconnaissent avoir subi des violences à un moment de leur vie. « Pourquoi, alors que vous l'avez vécu, vous permettez-vous de faire souffrir à votre tour ? » C'est à ce moment qu'il est important d'intervenir pour mettre les mots, libérer la parole, décortiquer les mécanismes - « Non ce n'est pas drôle d'être moqué et même s'il sourit, il ne trouve pas ça amusant et il veut que tu arrêtes » - et les aider à découvrir l'empathie, pour se mettre à la place de l'autre et tenter de le comprendre. Il faut aussi faire que la honte et la culpabilité changent de camp ; alors on peut réussir à mettre un terme au cercle vicieux en travaillant notamment sur l'affirmation de soi.

Sonia Cazenave est chef de la brigade de prévention de la délinquance juvénile.

PHOTOS JDM-AMB

Pour autant, il faut aussi faire ce travail avec les agresseurs : mettre les bons mots sur des actes, dire non et poser les limites pour lutter contre le sentiment d'impunité qu'ils expriment. Et travailler là aussi en affirmation de soi, car c'est souvent pour cacher leurs failles qu'ils finissent par prendre le dessus sur les autres. Attaquer pour ne pas avoir à se défendre. Et rappeler à tous que l'adulte est là pour les protéger et marteler des règles simples : personne n'a le droit de vous manquer de respect, de vous humilier, de vous agresser. Et si ça

arrive, alors on s'appuie sur la loi et on saisit la justice.

La triste histoire de Mattéo

Depuis août 2014, le dépôt de plainte est possible car le harcèlement scolaire est enfin inscrit dans le code pénal ; d'ailleurs, de plus en plus de jeunes portent plainte aujourd'hui. Le harcèlement est donc puni au maximum par 1 an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amende. Les mineurs sont personnellement responsables de leurs actes à partir de 10 ans et les mesures prises à leur encontre sont fonction de leur âge : de 10 à 13 ans, mesures ou sanctions éducatives ; de 13 à 16 ans, peut être puni par la moitié de la peine prévue par les adultes et de 16 à 18 ans, peut recevoir la même peine qu'un adulte. En fin de soirée, avant de passer aux échanges, Sonia Cazenave a tenu à raconter avec beaucoup d'émotion la triste histoire de Mattéo, ce collégien de 13 ans qui s'est suicidé en 2013 après plusieurs années de harcèlement - insultes répétées et coups violents - tout ça parce qu'il était roux. Ces parents, ne se sentant pas écoutés par les adultes de la sphère éducative, venaient de prendre la décision de le changer d'établissement. Le fait que les institutions scolaires ont pu fermer les yeux ou minimiser les faits a ensuite été évoqué lors des échanges qui ont suivi, espérant que ça ne soit plus un tabou. Une journée nationale de lutte contre le harcèlement a été inscrite dans la loi de refondation de l'école et quatre axes ont été identifiés comme prioritaire : sensibiliser, prévenir, former et prendre en charge. Il faut souhaiter que ce programme de lutte se

concrétise sur le terrain pour répondre rapidement et avec efficacité aux violences en milieu scolaire. n

Le prochain « Jeudi des parents » aura lieu le 19 mai sur le thème (choisi par les parents) « les peurs et les angoisses des enfants ».

!!Informations utiles

Contacts Plateforme nationale « Non au harcèlement » : 30 20 Net écoute contre le cyber-harcèlement : Tél. 0800 200 000 Site Internet : www.nonauharcelement.education.gouv.fr Des professionnels sont à l'écoute des jeunes et des familles avec notamment la Maison des adolescents de Gironde (www.mda33.fr - 05 56 58 48 65) dont l'antenne de Lesparre-Médoc a été inaugurée en janvier.

Bibliographie

« Harcelé, harceleur, une histoire des souffrances et de silence » d'Hélène Molière. « J'avais le dire à ma mère » de C. Sagnier et C. Hénard - pour les plus jeunes. « Marion, 13 ans pour toujours », livre témoignage de Nora Fraise, maman dont la fille s'est pendue en 2013 et qui porte aujourd'hui la parole dans les établissements scolaires. ■



SPORT DE COMBAT. CEINTURE NOIRE 4E DAN, FRÉDÉRIC LAVIGNE ASSURE LES COURS AU DOJO CASTELNAUDAIS ET TRANSMET SA PASSION POUR SON SPORT DEPUIS SEPTEMBRE 1993.

Le judo, « une école de la vie »

Kévin BESSIERE

Fred Lavigne (au centre, ceinture noire) au milieu de ses élèves en 2014.

PHOTO DR

Le judo et Frédéric Lavigne, « Fred » pour tous, c'est une longue histoire d'amour. Commencé à 9 ans (il en a aujourd'hui 48), entré en section sport études, désormais appelé Pôle Espoirs, à 15 ans. Il passe ensuite son brevet d'État pour devenir professeur de judo. Puis il rejoint le bataillon de Joinville (Val-de-Marne), une unité militaire qui accueillait les appelés sportifs. Quelques grands champions français y sont passés comme Jean Galfione (saut à la perche), Yannick Noah (tennis), Michel Platini et Zinédine Zidane (football).

Son service terminé, il rejoint le club de Levallois-Perret, actuel club de Teddy Riner, et devient professionnel du judo. Au programme, entraînement tous les jours à l'INSEP (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance) et compétition de haut niveau. Mais au bout de trois ans à Paris, ville à laquelle il n'a « jamais pu [s'] y faire » reconnaît-il, il revient dans sa région natale, en terre girondine. Le tout en continuant à combattre pour le club de Levallois-Perret pendant trois ans, en s'entraînant entre autre au CREPS de Talence. Durant cette période, il termine vice-champion de France en 1994 et accède à l'Équipe de France de judo.

Il arrive au Dojo Castelnaudais en septembre 1993, club qu'il n'a jamais quitté depuis. À 33 ans, il décide de prendre un break et d'arrêter la compétition, après plus de dix ans au haut niveau. Ce n'est qu'en 2011, quand il se dit « poussé par le club » de Castelnaudais, qu'il reprend la compétition, en catégorie vétéran cette fois-ci. Le succès est une nouvelle fois au rendez-vous puisqu'il enchaîne les podiums européens (3e à Paris, en Pologne et en Hongrie) et mondiaux (3e à Francfort et 2e à Miami), tout en étant le numéro 1 français sur le circuit national de 2011 à 2015. Gêné par son épaule depuis mai 2015, il a dû renoncer aux championnats du monde en septembre dernier à Amsterdam et se consacre aujourd'hui à sa guérison, le tout en assurant les cours, tous les jours, à partir de 17 h 30 et jusqu'à 21 heures, à la salle Christian Sa-boie de Castelnaudais-de-Médoc.

Le judo permet de prendre confiance. Mais sa journée commence à 5 heures, pour aller travailler à Bordeaux-Lac. Il débauche à midi, rentre chez lui pour se reposer un peu et enchaîne avec de la musculation ou un peu de course, pour se maintenir en forme. Il lui arrive aussi de travailler toute la journée. Dans ces cas-là, la pause déjeuner est consacrée à la préparation des entraînements du soir.

Les soirs justement, il les passe dans

ce qu'il appelle sa « deuxième maison » : le dojo. Il adapte ses programmes en fonction des élèves. D'abord, les plus jeunes, à qui il enseigne le développement technique, il participe à l'éveil du corps, la motricité. Viennent ensuite les plus grands, avides de compétition, sur qui il axe un travail beaucoup plus physique. Mais, selon Fred, « l'ambiance est primordiale ». Il décrit le club comme étant « familial et convivial ». Pour lui, le judo constitue « plus qu'un sport, c'est une école de la vie ». Il rappelle l'existence d'un code moral, qui comporte entre autres la politesse, le respect ou encore le contrôle de soi, affiché sur les murs du dojo, et inculque lui-même quelques notions de respect avec notamment le salut du tapis en y entrant et de l'adversaire avant un combat, ou la ponctualité et la propreté. Il note « plus de respect au judo que dans certains sports ». Il est persuadé que ce que les pratiquants y apprennent « peut leur servir » dans la vie de tous les jours. D'un point de vue sportif, « tout travaille », tant d'un point de vue physique que mental. Fred conclut, expliquant que c'est un « sport dur, comme tous les sports individuels mais il permet une prise de confiance ».

« Il a la patate, il n'est jamais fatigué »

Pour Élise, son élève depuis dix ans, Fred est « consciencieux, professionnel, compétiteur, il



cherche toujours à pousser à s'améliorer ». Elle décrit ses entraînements comme « hyperphysiques, pour repousser ses limites ». Et chose très importante pour elle : « Il est juste, il n'a pas de chouchou ». Pour Kévin, « C'est un exemple, qui donne envie d'y aller (au judo) ». Anthony complète : « Il a la patate, il n'est jamais fatigué ». Kévin reprend, précisant que le professeur « pousse beaucoup à la compétition, dès qu'un mec est intéressé, il est derrière lui ».

Le rôle de Fred est donc aussi d'accompagner les judokas sur des compétitions et de les conseiller, notamment dans leur alimentation, pour pouvoir rester dans leurs catégories respectives. Mais comme il le dit « je donne des conseils mais je ne peux pas surveiller ». Il est bien conscient que chacun fait les efforts en fonction de son degré d'implication dans les compétitions : « Plus ils montent en niveau, plus ils font d'efforts ».

Le club de Castelnau-de-Médoc compte 176 licenciés, soit dix de plus que l'année dernière. Ce qui en fait l'un des plus gros clubs médocains. Pour assurer les cours, il peut compter sur le soutien de Bénédicte Rougé, présidente du club depuis deux ans, qui l'accompagne pour les cours et sur les différentes compétitions. Il lui arrive même d'assurer les cours en cas d'absence de Fred.

Aujourd'hui, le Dojo Castelnaudais obtient des résultats « à hauteur » de

ce qu'il est, c'est-à-dire en adéquation avec les moyens humains, financiers et techniques mis à disposition. Mais Frédéric Lavigne sait ce qui est le mieux pour ses protégés et il n'a pas hésité, par exemple, à transférer l'un des meilleurs éléments du club, la cadette Bérénice Fagnoux, au Dojo Béglais, club possédant de meilleures infrastructures, pour qu'elle continue de progresser, elle qui connaît aujourd'hui l'équipe de France. Il porte beaucoup d'espoir sur la jeune génération actuelle, notamment la minime Manon Lochkomoieff, première du circuit Aquitain.

Si le club de judo de Castelnau-de-Médoc a autant de succès, il paraît évident que son professeur Frédéric Lavigne, n'y est pas étranger. Son professionnalisme et son sérieux sont reconnus par ses élèves, auxquels il se mêle volontiers pour s'entraîner. Le tout dans une bonne humeur qui fait plaisir à voir. ■